

- Ménage *
- Repassage *
- Garde d'enfants + de 3 ans *
- Vitres *
- Jardin *
- Gardiennage *
- Bricolage *
- Déménagement

**50 % de
réduction
ou crédit
d'impôts**



*** (réduction ou crédit d'impôts de 50 % sous conditions)**



Collectivités

- Restauration
- Animation / Centres de Loisirs
- Service cantine
- Surveillance de cours
- Entretien des locaux
- Assistance aux enseignants
- Entretien des espaces verts
- Maintenance des locaux
- Distribution de prospectus
- Nettoyage des espaces urbains

**Entreprises
Associations**

- Entretien des locaux
- Entretien des espaces verts
- Remplacement de salariés
- Accroissement temporaire de votre activité

VOTRE PARTENAIRE EMPLOI DE PROXIMITE

Le P'tit Mensuel

N°7- Juillet 2017



Association Intermédiaire L'Envol
10 Grand Rue 86240 SMARVES

☎ 05 49 88 91 29

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h30 / 13h30-16h30
Jeudi : 8h30-12h30
Permanence téléphonique du lundi au vendredi :
8h30-12h30 / 13h30-17h30

Mois	Lune	Jour	Conseils jardinage : RUSTICA
Du 1er au 2			Récolter les pommes de terre précoces selon les besoins et les consommer rapidement car elles se conservent peu. Si leur feuillage est jaune, déterrer l'ail, les oignons de couleur, les échalotes . Les laisser se ressuyer à même le sol pendant une journée. Pour que l'ail reste blanc, protéger les caïeux d'un rang avec les fanes d'un autre. Les rentrer dans un local ventilé.
Du 3 au 4			Planter les choux-fleurs semés les 19 et 20 mai. Distancer les rangs et les plants de 60 à 70 cm. Prélever les pieds en pépinière avec une motte, ils reprendront plus facilement. Les enterrer jusqu'aux premières feuilles. Tasser autour des tiges et arroser.
Du 05 (après 10h47) au 06			Le 6, ne jardinez pas avant 11h35 (Apogée). Planter les choux de Bruxelles et de Milan semés du 21 au 23 mai. Espacer les pieds de 50 à 60 cm en tous sens en enterrant la base des tiges afin de renforcer leur enracinement. Éclaircir les laitues et les chicorées semées du 17 au 20 juin.
Du 07 au 08			En lune descendante au potager, tailler les piments et les poivrons qui ont entre 12 et 15 fruits. Tailler également les tomates et supprimer les gourmands. En lune descendante au verger, tailler en vert la vigne (ébourgeonnage et épamprage)
09-juil			En Lune montante au potager : en poquets enrichis de compost, semers trois graines de courgettes 'Verte de Milan' ou 'Tarmino', à 3 cm de profondeur. À la levée, conserver le plus beau plant. À récolter de septembre aux gelées pour remplacer les anciens pieds, souvent atteints d'oïdium. En Lune montante au verger : greffer en écusson les pommiers, poiriers et pruniers . Prélever les greffons et les mettre en place dans une incision en forme de T.
Du 10 au 11			Semer des navets 'Jaune boule d'or', 'Norfolk à collet rouge', 'de Nancy', 'Blanc dur d'hiver' et des carottes pour l'hiver. Distancer les rangs de 20 cm, tasser avec le dos du râteau et arroser. Le 12, ne jardinez pas avant 12 h 25 (noeud descendant).
Du 12 (après 13h20) au 14			En pépinière, en rangs, semers les bisannuelles, pensées, violas, pâquerettes et les vivaces . Opérer directement en place pour les lupins, en poquets de 3 à 5 graines, car ils n'aiment pas les transplantations. Conserver le plus beau plant après la germination. Cueillir, équeuter et faire sécher le tilleul à l'ombre.
Du 15 au 17			Semer la mâche sur une parcelle préalablement occupée par des pois ou des fèves. Opérer en lignes, tous les 20 à 30 cm, l'éclaircissage et la récolte en seront facilités. Pour ce premier semis, opter pour 'à Grosse graine' à récolter avant les grands froids. Semer du pourpier 'Doré à larges feuilles', en lignes espacées de 20 cm. À récolter à partir de septembre. Semer aussi le chou de Chine, des chicorées frisées 'de Ruffec', 'Wallonne' et scaroles 'Géante maraîchère', en rangs distants de 30 cm, pour les récolter en automne.
18-juil			À bonne exposition, semers des haricots nains . Procéder comme du 14 au 16 mai. Le 21, ne jardinez pas après 14 h 05 (périgée)
19 au 21 (jusqu'à 18h17)			Semer des radis d'hiver 'Rose de Chine', 'Noir gros long d'hiver', 'Noir long poids d'horloge', 'Violet de Gournay'. Espacer les rangs de 20 à 30 cm. Après la levée, conserver un pied tous les 10 à 15 cm. Semer des radis de tous les mois à récolter dans cinq semaines, des navets et carottes pour l'hiver. Maintenir le sol bien frais jusqu'à la levée.
22-juil			Bouturer le laurier-rose dans l'eau, l'installer en pot quand les racines apparaissent. Bouturer le lilas des Indes en pot ou sous châssis. Repiquer en pépinière les bisannuelles et vivaces semées du 15 au 17 juin.
23 au 24 (avant 16h59)			Selon les besoins, blanchir les frisées et scaroles . Les couvrir d'une cloche opaque et les récolter 10 à 12 jours plus tard. Elles seront plus tendres et moins amères. Le 25, ne jardinez pas avant 7 h 55 (Noeud lunaire)
Du 25 au 26			Tailler en vert les pommiers et poiriers palissés trop vigoureux. Couper au ras du sol les cannes des framboisiers non remountants qui ont fructifié. Préparer et enrichir en compost un emplacement pour des fraisiers à planter les 22 et 23 août. Tailler les tomates, les courges et potirons .
Du 27 au 29			Préparer le sol pour les semis d'oignons du 6 au 8 août. Choisir une parcelle non fumée récemment et n'ayant pas eu de Fabacées cette année. Lorsque les fanes sont jaunes, arracher ail, échalotes et oignons de couleur, les laisser se ressuyer un jour au soleil et les rentrer dans un local sec et aéré. Déterrer les pommes de terre de conservation . Éclaircir les navets et carottes , semés du 10 au 12 juillet, les betteraves semées du 21 au 23 juin.
Du 30 (après 14h42) au 31			Planter ou diviser les iris et les hémérocailles . Installer les bulbes qui fleurissent en automne, crocus, safran, cyclamen, colchique et sternbergia .

A l'attention des salarié-e-s :

A compter de juillet 2017, L'Envol effectuera la paie des salarié-e-s **QUAND** nous aurons récupéré **TOUS** les contrats de travail **SIGNES** par les salarié-e-s et par les client-e-s.

Merci de bien vouloir signer 2 fois les ordres de travail à l'emplacement « *signature du salarié* » :

- 1 fois pour le contrat de travail en début de mission
- 1 fois pour le relevé d'heures en fin de mois

A l'attention des client-e-s :

A compter de juillet 2017, L'Envol effectuera la paie des salarié-e-s **QUAND** nous aurons récupéré **TOUS** les contrats de travail **SIGNES** par les client-e-s et par les salarié-e-s.

Merci de bien vouloir signer 2 fois les ordres de travail à l'emplacement « *signature de l'utilisateur* » :

- 1 fois pour le contrat de mise à disposition en début de mission
- 1 fois pour le relevé d'heures en fin de mois